

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du vendredi 3 mars 2017

Nomenclature N° : 8.1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017025

Présents : 27

Votants : 27

Objet : Avis sur la dénomination du futur lycée de Dourdan issu de la fusion des lycées Sarcey et Kastler

Le 3 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 février 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel à Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

ABSENTS EXCUSES : Tarik EL GACHBOUR, Sylvine HENDELUS, Désigane FLORE, Nadia LE BOURNOT, Fabienne LAPINA.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Tarik EL GACHBOUR à Elsa CAUDY, Sylvine HENDELUS à Olivier BOUTON, Désigane FLORE à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Rapport de : Maryvonne BOQUET

A la suite de la fusion du lycée Francisque SARCEY sis 15-17 chemin du Champ de Courses et du lycée Alfred KASTLER sis 19-21 chemin du Champ de Courses à Dourdan, le nouveau lycée Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) n'a pas de dénomination et porte, par défaut, le nom de la rue où il se situe.

De ce fait, il a été demandé à l'ensemble de la communauté scolaire des deux lycées de trouver au nouveau lycée un nom pour la rentrée scolaire 2017.

Tous les usagers de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et, plus particulièrement, les élèves, ont œuvré pour la recherche d'une dénomination originale en rapport avec sa structure pédagogique ou à une personnalité locale, nationale ou internationale.

Après consultation et vote des personnels et des élèves, cinq noms ont été retenus :

- Nikola TESLA à 47.58 % - inventeur et ingénieur américain d'origine serbe (1856-1943)
- Olympe de Gouges à 17.29 % - femme de lettres publiant des romans et des pièces de théâtre
- Elsa TRIOLET à 14.77 % - compagne de Louis Aragon, femme de lettres et résistante française (1896-1970)
- Lycée de l'Orge à 12.26 % - rivière qui traverse des départements des Yvelines de de l'Essonne
- Lycée de la Chênaie à 6.07 % - le chêne est la principale essence de la forêt de Dourdan

Le Conseil d'Administration inter-établissements des lycées SARCEY et KASTLER réuni le 31 janvier 2017, a décidé à l'unanimité et dans un souci de neutralité, de proposer ces cinq noms à la commune de Dourdan pour avis.

Il revient à la collectivité territoriale de rattachement, le conseil régional d'Ile de France de délibérer définitivement sur la dénomination du nouveau lycée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment son article L 421-24,

Vu la délibération du conseil d'administration inter-établissements des lycées Sarcey et Kastler du 31 janvier 2017 portant sur la procédure relative à la dénomination des établissements scolaires,

Vu le courrier en date du 20 février 2017 des lycées SARCEY et KASTLER sollicitant l'avis de la commune,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 22 février 2017,

Considérant que le lycée, EPLE, issu de la fusion des lycées Francisque SARCEY et Alfred KASTLER n'a pas de dénomination,

Considérant les propositions de dénomination formulées par le Conseil d'Administration inter-établissements des deux lycées,

Considérant que la commune d'implantation doit émettre un avis sur ces propositions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par :

- **27 voix POUR :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON + le pouvoir de Sylvine HENDELUS, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Séverine HULBACH + le pouvoir de Désigane FLORE, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLNER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY + le pouvoir de Tarik EL GACHBOUR, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT,
 - **5 Abstentions :** Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.
- **de suivre l'avis** émis à une large majorité par la communauté éducative des deux établissements en émettant un avis favorable à la nouvelle dénomination de l'EPL « Nikola TESLA ».

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **15 MAR. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extraire Conforme
La Maire



Maryvonne BOQUET